CERCLE LAB

By Seroni

BARCELONE MASTER CLUB 2024

CARNET #34

ÉTUDE

ASSURÉ/PAS ASSURÉ, ASSURABLE/PAS ASSURABLE

EN PARTENARIAT AVEC

TENZING

LES COMPAGNONS DU CONSEIL

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU CERCLE LAB 2023/2024

NOUS REMERCIONS LE COMITÉ SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DES MARRAINES, PARRAINS ET EXPERT·E·S DU CERCLE LAB POUR LEUR CONTRIBUTION À CETTE PUBLICATION SUR LA THÉMATIQUE FIL ROUGE DU CERCLE LAB

DISTRIBUTION

ISABELLE HÉBERT
Marraine du club
Présidente – Parité Assurance

CHARLES-ANDRÉ CAVROIS
Expert du club
Associé – Valmen Consulting

GRANDS RISQUES

FLORENCE TONDU-MÉLIQUE
Marraine du club
Dirigeante dans l'assurance

FRANCOIS REIBELL
Expert du club
General manager – Strada-conseil

PRÉVOYANCE

LUDOVIC COHEN
Parrain du club
Directeur général adjoint April Santé Prévoyance – Directeur des marchés

MARIE-SOPHIE HOUIS VALLETOUX
Experte du club
Associée – instituions et services financiers – PMP Strategy France

SANTÉ

KARINE LE TROCQUER
Marraine du club
Directrice des opérations et de la satisfaction Clients. Membre du Comité de Direction Générale - Harmonie Mutuelle

FRÉDÉRIC NGUYEN KIM
Expert du club
Senior Advisor – Talan Consulting

ÉPARGNE & GESTION DE PATRIMOINE

GUILLAUME ROSENWALD
Parrain du club
Directeur assurances et services – Groupe MACSF

CYRIL GAY BELAN
Expert du club
Partner – PMP Strategy

JURIDIQUE & CONFORMITÉ

MARTIN LANDAIS
Parrain du club
Sous-directeur Assurances – Direction Générale du Trésor

PIERRE-GRÉGOIRE MARLY
Expert du club
Professeur agrégé des Facultés de droit - Directeur du Master de droit des assurances - Le Mans Université

RH

VÉRONIQUE JOLLY
Marraine du club
DRH – Groupe Matmut

CAROLINE DEL TORCHIO
Experte du club
Co-fondatrice et CEO Mensana & Sana Project - Conseil Ressources Humaines | Management | RSE | Mesure Empreinte Sociale

PATRICK GUEZAIS
Expert du club
Président Directeur Général de l'Ecole Supérieure d'Assurances

RSE

CLÉMENT ROUXEL
Parrain du club
Directeur de la communication et de l'engagement – Axa France

ANNE DOUANG
Experte du club
Directrice – Tenzing conseil

DOMMAGES

CLAUDE ZAOUATI
Parrain du club
Président exécutif – Groupe Vilavi

LAURENCE AL NEIMI
Experte du club
Senior manager - Wavestone

MARKETING & RELATION CLIENT

JEAN PHILIPPE DOGNETION
Parrain du club
Directeur général – Macif

VINCENT MESLIN
Expert du club

Sommaire

P.6 Introduction

P.8 I. Inassurabilité ou évolution de l'assurabilité ?

p.12 II. L'assurabilité de l'habitation

P.20 III. L'assurabilité des autres principaux domaines d'assurance

P.28 Conclusion

P.30 Contacts

INTRODUCTION

Les crises se sont suivies à un rythme plus soutenu ces dernières années : pandémie, mouvements sociaux, guerres, ruptures des chaînes d'approvisionnement, le tout sur un arrière-plan d'inflation qui déstabilise davantage les populations. Il faut ajouter à cela les effets du changement climatique, des progrès technologiques et le vieillissement de la population sur la matière assurable. Les sinistres gagnent en intensité, fréquence et affectent des zones géographiques plus vastes alors même que de nouveaux risques émergent. C'est un problème épineux pour le secteur de l'assurance, dont le modèle repose justement sur ses capacités prédictives.

Les assureurs se retrouvent au croisement entre des problématiques sociales, environnementales et technologiques. Toutes font pression sur le système assurantiel suivant deux critères : la capacité des assureurs à couvrir les risques, autrement dit leur assurabilité, ou bien la capacité et la volonté des populations à s'assurer contre ces risques.

Nous établirons dans cette étude les différents leviers à disposition des assureurs pour surmonter cette crise de la matière assurable. Nous verrons tout au long de l'étude, et en particulier sur l'habitation, que les comportements des acteurs du système assurantiel sont structurants dans la capacité à assurer, plus que l'évolution des risques en elle-même.

Nous avons classé les pressions sur le modèle assurantiel en trois catégories : sociales, environnementales et technologiques. Ces pressions ont pour effet de renforcer les risques existants et d'en faire émerger de nouveaux. Pour les assureurs, cela se traduit par une augmentation de la fréquence, sévérité et volatilité des sinistres. Ainsi, cette tendance s'affirme en 2023 avec par exemple :

- 793* millions d'euros de coût d'indemnisation des émeutes, ce qui représente une multiplication par 4 par rapport à 2005
- 6,5* milliards d'euros : coût des catastrophes naturelles (pour 10,6 milliards d'euros en 2022 et 13,9 milliards en 1999).

L'exercice climatique de l'ACPR sur 2022-2024 confirme cette tendance avec une estimation de l'augmentation des primes de 130 à 200 % sur 30 ans afin de couvrir ces pertes, un niveau d'augmentation qui ne peut qu'attiser une certaine crainte de l'avenir. Néanmoins, cette augmentation de 200% sur 30 ans correspond à 3,7% d'augmentation annuelle. Force est de constater que sur le long terme, un tel incrément de sinistralité se trouve dans la marge d'acceptabilité du système assurantiel et des assurés. Sans dramatiser la situation, il convient néanmoins d'opérer une mise en mouvement cruciale pour maintenir l'assurabilité de notre société.

Nous avons classé les pressions sur la matière assurable en trois catégories : sociales, environnementales et technologiques.

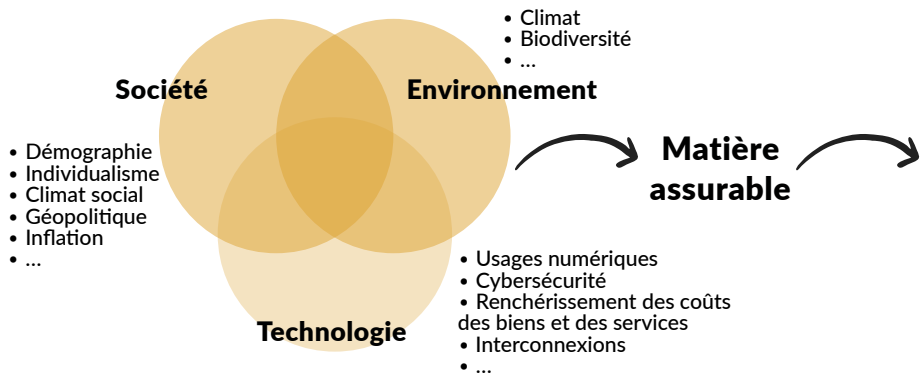

L'évolution de la matière assurable influence les comportements des acteurs du système assurantiel et des assurés. Ces comportements sont déterminants pour répondre aux questions : Assurable/Pas assurable – Assuré/Pas assuré ?

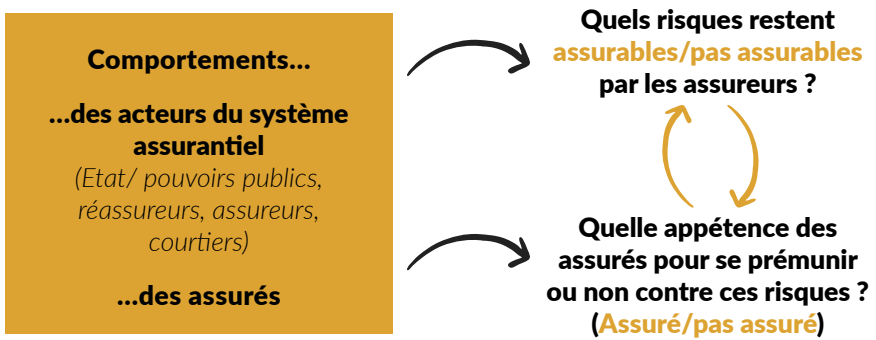

** estimation 2023 par France Assureurs*

I. INASSURABILITÉ OU ÉVOLUTION DE L'ASSURABILITÉ ?

1. ASSURABLE/PAS ASSURABLE

Tout d'abord il s'agit de définir les critères d'assurabilité. Elle obéit à trois critères. Si l'un d'entre eux n'est pas présent, alors le risque est inassurable.

- Aléatoire : Si un évènement ou un sinistre est certain, alors il ne peut pas être un risque.
- Capacité à comprendre le risque : notamment en termes de fréquence et de sévérité.
- Maîtrise du risque : Le risque ne peut pas être illimité.

L'assurabilité devient donc plus complexe à cause de l'accélération de ces changements sociétaux, environnementaux et technologiques, qui induit une augmentation de la fréquence et de la criticité ; mais aussi à cause du comportement des acteurs de la chaîne de la valeur.

L'exemple du risque incendie
Pendant des décennies, les assureurs ne le prenaient pas complètement en charge. Cependant, la maîtrise de critères comme l'intensité et la fréquence, combinée à un investissement massif dans la prévention, ont permis de proposer un tarif pertinent avec de bonnes conditions de prise en charge.

2. ASSURÉ/PAS ASSURÉ

Le pendant de l'assurabilité est la capacité des personnes à s'assurer. Un risque aura beau être assurable, sa couverture sera nulle si personne n'y souscrit. Les conditions qui gouvernent la souscription à une assurance sont donc à la fois d'ordre financier et psychologique.

- La capacité à s'assurer : l'assuré a-t-il les moyens financiers à sa disposition pour payer la prime

- La perception du besoin d'assurance, qui dépend elle-même de plusieurs facteurs :
    - La perception du risque
    - L'utilité du produit (ROI) : si le niveau d'indemnisation justifie le montant des primes ou cotisations.
    - Le niveau de résilience face au risque
    - Le niveau de confort
    - Priorisation du besoin d'assurance par rapport à d'autres postes budgétaires

3. MATRICE ASSURABLE/PAS ASSURABLE ET ASSURÉ/PAS ASSURÉ

Pour illustrer notre point, nous avons positionné différents domaines de risques en fonction de leur assurabilité par le « fabricant » et de la volonté de s'assurer de la part des assurés. Les flèches indiquent la direction probable de leur évolution sur la matrice.

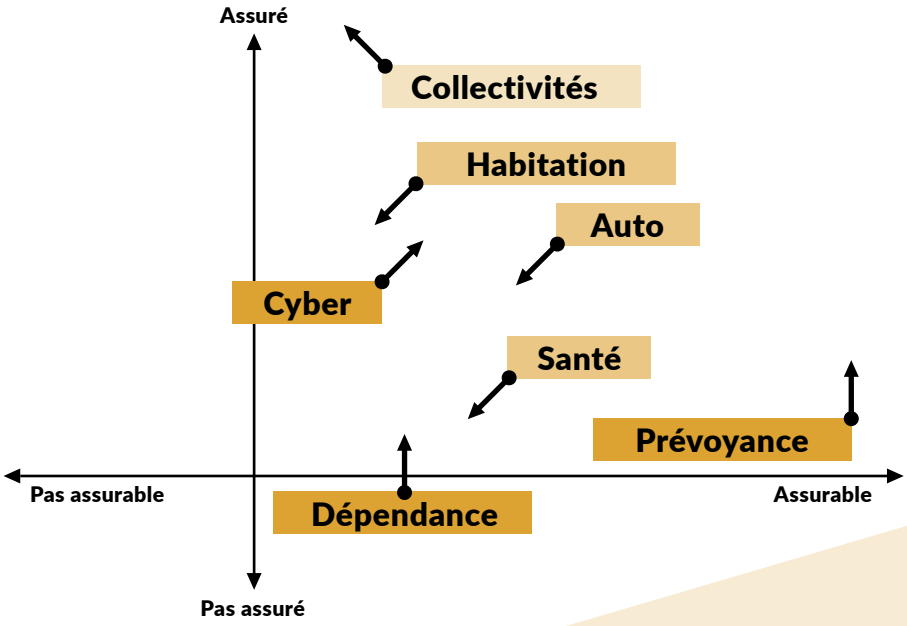

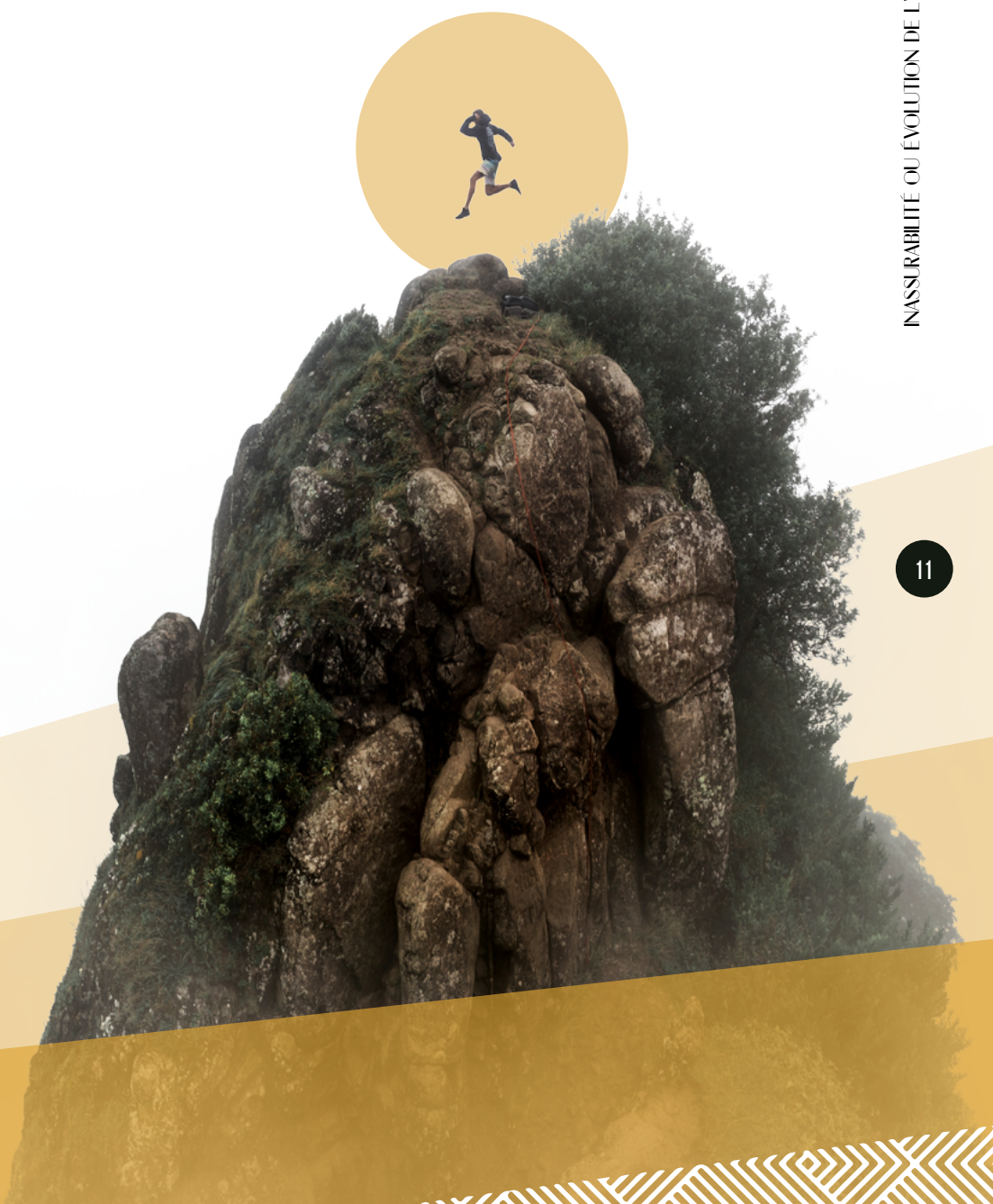

II. L'ASSURABILITÉ DE L'HABITATION

Le domaine de l'assurance habitation apparaît comme celui qui sera le plus affecté par la hausse de la sinistralité. Les projections effectuées dans le rapport Langreney font état d'une augmentation des risques de submersions marines s'élevant de 200 à 300%, pour la sécheresse et les RGA de 50 à + 200%, et de +25 à 80% pour les inondations.

Cependant, on ne peut pas parler d'inassurabilité lorsque 98%[1] des logements sont aujourd'hui assurés en France, soit 37 millions de logements en début d'année 2022. Les trois critères de l'assurabilité sont réunis. L'aléa est bien présent puisque le risque n'est pas certain même si nous savons que certains évènements seront plus fréquents chaque année. Le risque reste limité même si la sévérité est plus forte. Il s'agit d'un risque connu de longue date dont la modélisation intègre aujourd'hui des paramètres revus avec le dérèglement climatique.

L'ensemble des acteurs interrogés sont catégoriques : pas d'inassurabilité sur l'habitation à court terme. Il faut cependant être vigilant aux conditions qui permettent de maintenir cette assurabilité dans le temps :

• Pour commencer, il s'agit de préserver le **régime de solidarité que constitue le régime CatNat,** : les recommandations du rapport Langreney vont dans ce sens avec, notamment l'augmentation de la prime CAT NAT de 12% à 20% en MRH et de 6% à 9% en auto à partir du 1er janvier 2025.

[1] *https://www.franceassureurs.fr/nos-chiffres-cles/assurance-de-dommages-et-responsabilite/lassurance-habitation-en-2022/*

• Permettre une **mutualisation du risque dans le temps** est un point doublement questionné. D'abord par les normes comptables IFRS 17 qui ne permettent pas de lisser dans le temps le résultat à travers le provisionnement, puis par les réassureurs dont les positions laissent plus de volatilité aux assureurs.

• Maintenir une **mutualisation géographique à travers une politique de souscription** permet aux assureurs de prendre en compte les sur-risques tout en évitant des tarifs dissuasifs qui tendraient vers l'exclusion.

• Mener des **plans de prévention coordonnés** en respectant les rôles de chacun. Même si les acteurs de l'assurance sont légitimes pour mener des plans de prévention, c'est aux pouvoirs publics de les mener pour les zones qui deviendront inhabitables, donc inassurables. L'évolution des plans d'urbanismes par les pouvoirs publics est nécessaire afin de ne pas créer des situations d'inassurabilité. Des dispositifs, comme le Fonds Barnier, existent, mais sont malheureusement peu utilisés et considérés comme insuffisant pour faire face aux enjeux.

« Le législateur doit adresser des dispositifs de prévention d'aménagement du territoire. Si rien de structurel n'est mis en place, on peut augmenter les primes d'assurance, mais tous les ans on aura des inondations dans le Nord. Les politiques d'aménagement du territoire à mettre en place sont sur le très long terme »
Bertrand de Surmont, *Président Planète CSCA*

1. QUATRE LEVIERS D'ADAPTATION POUR MAINTENIR L'ASSURABILITÉ :

A. BONNE QUALIFICATION DU RISQUE POUR UNE JUSTE MODÉLISATION DU PRIX

Le premier levier face à l'augmentation du risque reste l'augmentation des primes. Il s'agit simplement de mettre à jour les tarifs afin de refléter le niveau réel de risque. La modulation du prix en fonction du risque a par ailleurs une vertu incitative. Cela pourrait nourrir la prévention, avec une responsabilisation, des mesures en amont et des comportements plus prudents comme le déclare G.Borie, DG d'AXA France : « Le prix est la première valeur d'équilibre de tout régime assurantiel, car il reflète le risque, et garantit une bonne mutualisation. Mais sa modularité peut aussi être un levier essentiel à explorer, pour développer une vraie culture de la prévention et de la responsabilisation ». Pour les assureurs, cela suppose des modèles actuariels à jour et fiables, donc une compréhension plus fine du risque grâce à une capacité grandissante à collecter et traiter des données avec des modèles plus prédictifs. Cependant, il faut faire attention à ne pas tomber dans des augmentations de tarifs pour certains risques qui auraient un effet punitif et donc excluant.

« Nous avons bien entendu des zoniers pour prendre en compte les surrisques, mais rien de punitif : nous devons préserver l'habitabilité du territoire, c'est une question de lien social»

G. Oreckin, *DGD Crédit Agricole Assurance et DG Pacifica*

B. PRÉVENTION

Souvent questionnée au regard de son impact ou de son modèle économique, la prévention constitue un levier permettant de réduire les conséquences d'un sinistre. Par exemple, les actions de prévention à la suite d'alertes météo, comme rentrer le mobilier de jardin ou encore de fermer les volets en cas de tempête. Jean-Laurent Granier, DG de Generali France, témoigne de l'efficacité de la prévention dans la réduction des dégâts avec l'exemple des cyclones à La Réunion où Generali détient plus de 20% de parts de marché. Sur les derniers sinistres liés à ce risque, les montants des dégâts ont atteint 100m€ au total. Pour Generali, les indemnisations se sont élevées 12m€, une part bien inférieure à sa part de marché, qui peut s'expliquer par les actions de prévention réalisées.

Il ne faut pas ignorer le facteur temps. Pour aller plus loin, comme financer de la protection de maisons inondables, il faudrait pouvoir garder les assurés 15 ans en portefeuille pour que les assureurs puissent équilibrer leurs comptes. Le coût des actions, bien que bénéfique pour éviter ou réduire la criticité des risques, est toujours à relativiser en fonction du montant des primes collectées. Sur ce terrain du temps long et avec les règles du jeu actuelles, les pouvoirs publics sont plus légitimes aujourd'hui que les assureurs.

C. FRANCHISE

Relever le niveau de franchise sur certaines garanties est une option considérée comme intéressante, si elle permet de sécuriser l'indemnisation pour des garanties plus conséquentes.
La franchise est un moyen d'éviter l'aléa moral et peut motiver les assurés à éviter davantage les sinistres : elle participe donc à la responsabilisation de l'assuré. Relever le niveau de franchise serait donc pertinent sur les garanties avec un montant raisonnable, à fréquence élevée et pour lesquelles un comportement plus responsable est possible. A l'inverse, le niveau de franchise peut baisser lorsque des actions de prévention ont bien été entreprises. Elle serait, selon JL Granier, DG de Generali France, « …. une convergence d'intérêt entre assurés et assureurs grâce à un reste à charge pour les motiver à ne pas avoir de sinistre».

D. OPTIMISER NOS COÛTS PLUS CLASSIQUES POUR ATTÉNUER LA HAUSSE LIÉE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE ET NE PAS FAIRE PESER TROP FORTEMENT LE COÛT SUR LES ASSURÉS

Avec le changement climatique, les risques derrière l'assurance habitation évoluent et pèsent davantage sur le coût global. L'augmentation du coût de l'assurance habitation en conséquence pourrait être compensée par une baisse des coûts sur d'autres risques. La garantie vol par exemple possède un poids significatif dans la prime et pourrait être réduite avec davantage de prévention. Par ailleurs, l'optimisation des coûts de gestion, déjà engagée depuis une décennie, doit continuer en capitalisant sur l'automatisation et les progrès technologiques, en gardant l'humain sur les tâches plus sophistiquées.

Concernant la réception de telles mesures par les assurés, la majorité des acteurs de l'assurance interrogés sont optimistes. Tout d'abord, en France, le marché reste très compétitif, avec de nombreuses offres au bénéfice des consommateurs. Par ailleurs, l'habitation reste sous-estimée avec un ratio prime MRH rapportée à la valeur du bien sous-estimé depuis toujours si on compare à l'assurance auto. Davantage de pédagogie est nécessaire sur la nature du risque avec une meilleure conscience de la valeur assurée pour réduire les comportements à risque chez les assurés.

« Sur l'habitation, le marché est allé un peu loin sur la notion de multi-risques, on doit avoir une offre moins-disante en phase avec les capacités financières »

Stéphane Duroule, *Directeur général Assurances France de Covéa*

Finalement, il faut que chacun continue à jouer son rôle pour maintenir l'assurabilité en habitation. Les pouvoirs publics doivent mener de manière plus pro-active des programmes de prévention qui s'appuient sur un plan d'aménagement du territoire. L'État doit aussi trouver une solution pour indemniser les assurés des zones devenues aujourd'hui inassurables. On peut citer comme exemple Villeneuve Saint-Georges où le fonds Barnier a racheté les parcelles devenues inassurables.

La réassurance a également son rôle à jouer. Nous l'avons vu, les réassureurs, par leur position, ont un impact très fort sur la volatilité des assureurs. Maintenir le bon niveau de couverture de réassurance est donc primordial pour garantir l'assurabilité en habitation.

La profession a une responsabilité collective pour trouver le juste équilibre entre responsabilité (envoyer un signal prix) et solidarité (mutualisation des risques) et ne pas entrainer le marché vers une hypersegmentation qui créerait de l'inassurabilité pour les moins bien lotis, selon les mots de G.Oreckin, DGD Crédit Agricole Assurance et DG Pacifica: « Fondamentalement le parc résidentiel français est assurable. Ce qui pourrait créer un problème d'assurabilité, c'est l'utilisation de la masse des données disponibles pour hypersegmenter les tarifs voir exclure certains territoires, ce qui entrainerait tout le marché dans un logique de démutualisation contraire à l'essence même de notre métier.»

Chacun a donc la responsabilité d'une mutualisation bénéfique à tous.

III. L'ASSURABILITÉ DES AUTRES PRINCIPAUX DOMAINES D'ASSURANCE

1. AUTO

Voici les enjeux qui questionnent l'assurabilité du domaine de l'assurance auto :

- Dérèglement climatique, notamment les épisodes de grêle
- Renchérissement du coût d'indemnisation : lié au renchérissement du coût de fabrication avec sophistication des véhicules diesel, mais surtout électriques.
- Phénomène de non-assurance

La transition amorcée vers les véhicules électriques engendre des incertitudes sur le coût des sinistres et l'apparition de nouveaux risques. « Au-delà des pièces détachées et batteries dont le prix est plus élevé en électrique, les véhicules sont davantage mis en perte totale que les véhicules thermiques car lorsque la batterie est touchée, le véhicule est économiquement irréparable» selon les propos de G. Oreckin. « Il faut que les constructeurs améliorent la réparabilité des véhicules électriques ».
Pour l'instant, il y a peu de recul, peu d'historique, et finalement un parc installé assez modeste qui reste insuffisant pour mettre au point des modèles adéquats sur ce type de véhicule.

Quant à la transformation du risque auto, ou plutôt mobilité, les acteurs de l'assurance se sont adaptés que ce soit pour le co-voiturage ou tous les véhicules (trottinettes, vélos électriques, etc). Le stade 5 des véhicules autonomes semble loin tant que les infrastructures nécessaires ne sont pas en place. Il ne pose pas la question de l'assurabilité, mais du transfert de risque entre le conducteur et le fabricant qui équivaut à un transfert de prise en charge entre l'assureur et les réassureurs.

Le phénomène de non-assurance est intéressant pour couvrir la question « Assuré/non assuré » de notre étude. Il existe de longue date et reste géré par la profession, avec notamment la mise en place du FGAO (Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages), qui indemnise les victimes d'accidents de la circulation causés par un conducteur en défaut d'assurance ou non identifié et d'un fichier partagé des véhicules assurés. Même si l'impact est non significatif à ce stade, le montant d'indemnités versées aux victimes par la FGAO a augmenté de plus de 30% entre 2018 et 2023 pour atteindre 137m€[2]. Avec l'augmentation des prix de l'assurance auto pour les raisons évoquées plus haut, ce phénomène de non-assurance pourrait-il se renforcer ? Aujourd'hui, la FGAO est financée par les assurés directement (1,2% des primes et cotisations d'assurance sur leur contrat obligatoire couvrant leur responsabilité civile automobile), mais également par les assureurs à 0,58% des primes et cotisations collectées. Étant donnés l'inflation et les problématiques de pouvoir d'achat, il serait intéressant que les acteurs du système assurantiel restent vigilants à ce phénomène de non-assurance.

[2] *Source : https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2024/03/CP_Carte_Verte_avril24.pdf, https://www.fondsdegarantie.fr/wp-content/uploads/2023/06/2022_Barometre_NNAssurance.pdf*

2. ASSURANCE DE PERSONNES

Il n'y a pas d'inassurabilité en Santé et prévoyance, ni de problème de mutualisation à ce stade, mais des enjeux qui pèsent sur le coût de l'assurance. Le renchérissement des coûts de santé avec les progrès technologiques, l'augmentation de la consommation de santé, le vieillissement de la population et surtout les décisions de l'État sur la répartition de la prise en charge entre sécurité sociale et OCAM questionnent l'assurabilité en Santé. A plus long terme, certains acteurs, comme Bertrand Labilloy, DG de CCR Re, s'interrogent quand-même sur le principe d'universalité qui sous-tend le système de santé français :« Jusqu'où peut-on aller dans l'égalitarisme avec notre système de santé entre sécurité sociale et OCAM ? »

En Prévoyance, il faut prendre en compte le changement des comportements des salariés : leur rapport au travail et à leur employeur évolue. Malgré une baisse du taux d'absentéisme en 2023, ce dernier reste supérieur au niveau pré-Covid avec une dégradation marquée de l'absentéisme de longue durée, soit une augmentation de 31% en 5 ans selon le 16e Baromètre de l'Absentéisme® et de l'Engagement réalisé en 2024 par Ayming et AG2R La Mondiale. Sans remettre en cause l'assurabilité, cette tendance oblige à mieux piloter les tarifs par les entreprises clientes avec leur assureur. D. Maisonneuve, DG du Groupe VYV indique :« Nous avons la perception que de plus en plus de clients veulent faire bouger leurs garanties à la baisse pour avoir un tarif stable».

Face à cette tendance, quels sont les leviers pour maintenir l'assurabilité ?

• La prévention reste un levier majeur en Santé comme en Prévoyance, mais avec tout de même une meilleure efficacité en Prévoyance.

◦ Lorsque l'employeur est moteur, les actions de prévention proposées aux salariés sont efficaces pour réduire la sinistralité. En effet, les actions sur l'environnement de travail peuvent avoir un effet rapide et impactant sur les arrêts de travail. Parmi les exemples, le groupe Vyv a une approche de prévention axée sur la situation de travail et mène par exemple des expérimentations avec des communes dans le sud-ouest pour les ATSEM ou le personnel de crèche.

« Si on met en place des actions de prévention en couplage du contrat de prévoyance, l'entreprise peut y gagner autant »,
D. Maisonneuve, *DG du Groupe Vyv*

◦ En Santé, les acteurs de l'assurance mettent en place des actions de prévention avec des incitations auprès des assurés pour être acteurs de leur mieux-être. Cependant, les acteurs de l'assurance font face à des barrières persistantes. Afin que la prévention ait un réel impact sur la Santé, il faudrait avoir une meilleure connaissance des éléments individuels, mais leur accès est aujourd'hui bloqué par la Sécurité sociale. Il s'agit d'un impératif pour Stéphane Duroule, Directeur général Assurances France de Covéa : « Si on veut que les assureurs s'investissent sur la prévention, il faut qu'ils en tirent un certain bénéfice : des discussions entre Sécurité Sociale, ministère de la santé et acteurs de l'assurance sont nécessaires pour trouver de la complémentarité sur ce terrain de jeu »

• La pédagogie est également un levier utile pour induire des comportements plus responsables. C'est le cas par exemple en dentaire où il reste beaucoup de choses à faire pour éviter les prises en charge inutiles. Le passage par le conventionnement et les réseaux de soins peut être encouragé, ainsi que d'expliquer qu'il y a peu d'intérêt médical à changer de lunettes tous les 2 ans même dans un contrat responsable

« Il faut faire bouger les lignes pour des comportements de consommation plus responsables en Santé, et ainsi avoir la capacité d'assurer des prises en charges de santé et non de confort ».

D. Maisonneuve, *DG du Groupe Vyv*

• L'adaptation du produit pour qu'il reste accessible en termes de prix :

En Santé, l'adaptation est parfois problématique avec le contrat responsable, qui demeure assez rigide. Elle engendre une surtaxation du produit qui, in fine, ne se traduit pas par un prix plus accessible pour les assurés. L'adaptation pour les seniors avec le vieillissement de la population semble primordiale. Elle demeure cependant difficile, car toute adaptation revient à sortir du contrat responsable. Ainsi en France, les produits sont taxés à 13%, alors que dans d'autres pays Européens, cette taxe s'élève à 5% ou même 0%. En Prévoyance, la mise en place de franchise permet de baisser le coût des contrats.

3. COLLECTIVITÉS

L'assurance des collectivités a fait beaucoup parler d'elle, avec des articles agitant le spectre de l'inassurabilité face aux aléas climatiques, aux incendies et aux émeutes. Selon le rapport d'Alain Chrétien dont la mission a été menée de janvier à mars 2024 : 1500 communes seraient en difficulté pour s'assurer sur les 35000 communes de France, soit 4%. Ce chiffre inclut à la fois les communes ne trouvant pas d'assureurs mais également celles qui font face à une très forte augmentation de leurs primes face à l'augmentation des sinistres. D'après G. Borie, DG d'AXA France, la solution se trouve dans l'instauration d'un dialogue de prévention continu et nourri entre les assureurs et les collectivités, pour pouvoir bien les protéger, au juste prix. AXA essaye d'en tracer le chemin avec, par exemple, l'initiative « Ma Commune en Action », qui propose un accompagnement gratuit pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

L'assurabilité peut également être améliorée comme le témoigne les conclusions du rapport : les collectivités ont une mauvaise connaissance de leur patrimoine et une très faible culture du risque, elles manquent de compétences pour établir le bon niveau de dialogue avec les assureurs et mettre en place des plans de prévention sérieux. Pour Franck Le Vallois, ancien DG France Assureurs, « La collectivité ne peut pas interagir avec l'assureur, donc la réponse se fait en aveugle ». Face aux lacunes de ce marché, la hausse des primes est inéluctable à cause de la hausse de sinistralité. Néanmoins, des actions correctives sont à mettre en place avant de pouvoir parler d'inassurabilité.

4. CYBER

Le risque Cyber reste un risque émergeant. Grâce au travail des acteurs de l'assurance, les entreprises sont de plus en plus vigilantes et ouvertes aux campagnes de prévention, ce qui se traduit par une couverture en forte augmentation. Néanmoins, le caractère systémique du risque cyber et le manque de connaissance statistique pèsent sur la capacité à offrir des garanties raisonnables mais attractives pour les entreprises. Reste qu'avec ce risque émergent, le curseur se déplace vers les réassureurs :

« En cyber, ce ne sont plus les assureurs qui maîtrisent le jeu, ce sont les réassureurs. De plus en plus de courtiers s'adressent aux réassureurs directement »

Bertrand de Surmont, *Président Planète CSCA*

CONCLUSION

« Nous sommes dans une situation particulière avec un effet de tenaille entre montée des risques et besoin croissant de résilience qui fait émerger le sujet de l'inassurabilité »
Franck Le Vallois, *ancien DG France Assureurs*

Sans parler d'inassurabilité, le système assurantiel subit une accélération de la vitesse de changements sociétaux, environnementaux et technologiques. Pour y faire face, une mise en mouvement est nécessaire, non pas uniquement des assureurs pour maintenir l'assurabilité, mais de tous les acteurs du système assurantiel qui sont interconnectés entre eux : pouvoirs publics, réassureurs, assureurs, courtiers et bien sûr, assurés.

La coopération entre acteurs privés et acteurs publics sera primordiale pour faire face aux défis de l'assurabilité. Elle repose sur une complémentarité des rôles clairement définis, des cadres règlementaires, fiscaux et juridiques clairs et motivants pour inciter les acteurs à prendre des initiatives de manière pro-actives et innover, et enfin sur une capacité de dialogue en amont des mesures de place. Il est intéressant de noter deux modèles de coopération : à travers le régime CatNat d'une part et la Santé d'autre part, dont les fonctionnements sont très différents.

Cette coopération sera encore plus nécessaire pour s'adresser aux assurés afin d'influencer leurs comportements face au risque, car « la culture du risque ou la non-culture du risque est un facteur majeur d'inassurabilité pour certains risques », selon les mots de Bertrand Labilloy, DG de CCR Re.

CONTACTS

TENZING, LE CABINET COMPLICE DE VOTRE TRANSFORMATION

Nous accompagnons nos clients dans leurs projets de transformations structurantes, de la conception stratégique à la mise en oeuvre. Cet accompagnement se traduit aussi par la transformation des métiers critiques qui structurent les business model comme l'expérience client, l'expérience collaborateur et la transformation responsable.

DANS BUSINESS, IL Y A ESS

ESS à sa fondation, B Corp depuis 2018 et société à mission depuis 2020, Tenzing porte un nouveau rôle d'entreprise : plus ouvert, plus responsable et plus performant. Nous l'incarnons au quotidien dans l'effort que nous mettons à intégrer des talents atypiques et à mener pour nos clients des missions qui renforcent leur impact positif.

CONTACTS

ERIC DELANNOY
Président Tenzing
eric.delannoy@tenzingconseil.fr
06 73 43 18 62

BENJAMIN PASQUIERS
Directeur
benjamin.pasquiers@tenzingconseil.fr
06 66 41 63 13

ANNE DOUANG
Directrice
anne.douang@tenzingconseil.fr
07 86 20 66 50

KAZEM TABRIZI
Associé Fondateur
kazem.tabrizi@tenzingconseil.fr
06 12 56 70 08

A PROPOS DU CERCLE LAB

Le Cercle Lab a pour ambition de nourrir le secteur de nouvelles idées. Il s'organise pour cela autour de 11 clubs thématiques résolument orientés métiers dont les réflexions menées tout au long de l'année se concrétisent par la publication de 11 publications annuelles.

Véritables outils d'analyse prospectifs, ces 11 publications annuelles ont pour objectif de déceler les signaux, sonder les phénomènes et témoigner des mouvements qui annoncent les évolutions futures de l'assurance. La co-production de ces cahiers de tendance permettent, par conséquent, de disposer d'une vision structurée et inspirante du secteur. Le Cercle LAB est ainsi un formidable lieu de networking et de confrontation d'idées pour toutes les familles du secteur.

CONTACTS

SÉBASTIEN JAKOBOWSKI
Fondateur de Seroni
sjakobowski@seroni.fr
06.62.45.01.31

FLORIAN DELAMBILY
Rédacteur en chef
de News Assurances Pro
fdelambily@seroni.fr
06.15.43.30.89

CATHERINE MARQUIS
Responsable de la
communication
& de l'évènement
cmarquis@seroni.fr
06.85.44.20.78

CERCLE LAB

By Seroni

CARNET #34

ÉTUDE

ASSURÉ/PAS ASSURÉ, ASSURABLE/PAS ASSURABLE

Découvrez le résultats des travaux menés par les parrains, marraines, experts et experts de la saison 2023/ 2024 du Cercle LAB. Cette thématique «assurable/pas assurable, assuré/pas assuré» recouvre plusieurs questionnements:

- Assurabilité de risques majeurs dans un contexte d'accélération des fréquences et coûts moyens
- Soutenabilité financière pour les assurés d'un modèle toujours plus sécuritaire
- Quelles réponses à long terme au risque d'exclusion de l'assurance, voulue ou forcée ?
- Quelle perception future de l'assurance

EN PARTENARIAT AVEC

TENZING

REJOIGNEZ-NOUS SUR :

LINKEDIN
Cercle LAB

TWITCH
Ser_ON_i

CERCLE LAB
11 PASSAGE SAINT-PIERRE AMELOT, 75011 PARIS
www.cerclelab.com